

**Agglomération
nazairienne
Contrat de Ville
2000 – 2006**

Syndicat Intercommunal de l'Estuaire et de la Région Nazairienne

**Corsept, Donges, Montoir de Bretagne, Paimboeuf, Saint-André des Eaux
Saint-Brévin Les Pins, Saint-Joachim, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire, Trignac.**

27 mai 2000

S O M M A I R E

I- Introduction

II- La gestion urbaine de proximité : urbanisme et habitat

III- Le développement économique et l'emploi

IV- Le système éducatif, les jeunes et leur famille

V- La gestion sociale de proximité

VI- La cohésion sociale et la tranquillité publique

VII - La cohérence de l'accompagnement social

**VIII- La mise en œuvre du contrat : méthode de travail
et de suivi partenarial**

INTRODUCTION

« de la métropole au quartier : différentes échelles d'interventions pour un développement social cohérent et équilibré »

L'Estuaire et l'agglomération nazairienne

L'agglomération fait partie d'un vaste ensemble urbain bi-polaire, positionné en amont et en aval de l'estuaire de la Loire : de Nantes à Saint-Nazaire.

Plus des 4/5^{èmes} du parc de logement social du Département sont regroupés sur les deux agglomérations, qui concentrent l'essentiel des populations en difficulté.

Cet ensemble urbain a été pris en considération par l'Etat (CIADT du 15/12/98) et les plans stratégiques de développement des Collectivités territoriales, Conseils Régional et Général.

Cet espace économique s'affirme de plus en plus, comme étant l'échelle nécessaire à la vie et au développement des entreprises, à la réalité des emplois qu'elles peuvent offrir, et à l'accueil de nouvelles populations.

Mais ce développement économique ne peut se concevoir qu'en maintenant l'équilibre entre les deux pôles, préservant la qualité de vie, qui est la base même de l'attractivité de ce territoire. Il ne peut s'envisager dans l'acceptation « banalisée » de zones économiquement « blanches » et de concentrations de populations fragilisées, marginalisées, exclues du processus de développement.

La longue période de crise économique, sociale et urbaine qu'a connu l'Agglomération nazairienne, a marqué durablement certaines catégories de la population et différents territoires urbains ou quartiers excentrés. Les effets de cette crise pèsent encore sur la fraction la plus exposée des populations concernées. Le risque de voir les plus démunis maintenus dans une situation de marginalisation reste grand, malgré le nouveau contexte économique.

Conscients des enjeux, les acteurs de terrain, proches des préoccupations des citoyens, ont exprimé leurs volontés :

- favoriser le développement d'activités nouvelles et donc d'emplois, ainsi que du mieux être pour des populations qui n'ont pas été épargnées par les restructurations industrielles et un chômage massif.
- veiller à ce que ce développement ne se fasse pas en creusant l'écart entre ceux qui savent et peuvent s'intégrer dans cette société mobile et rapide, et ceux qui, moins favorisés, sont écartés de ce mouvement.

L'attention qui doit être portée à ces populations et les nécessaires solidarités à mettre en œuvre, sont déterminantes pour assurer un développement juste et équilibré du territoire intercommunal.

La « politique de la ville » est une composante de toute première importance dans une stratégie de développement urbain. Si les collectivités ne peuvent à elles seules résoudre la question de l'exclusion sociale, elles peuvent empêcher l'exclusion des territoires. C'est à ce titre que la continuité des politiques mises en œuvre est la plus décisive : c'est l'enjeu renouvelé du futur Contrat de Ville.

Le Syndicat Intercommunal de l'Estuaire et de la Région Nazairienne

Regroupant les communes de Corsept, Donges, Montoir de Bretagne, Paimboeuf, Saint-André des Eaux, Saint-Brévin Les Pins, Saint-Malo de Guersac, Saint-Joachim, Saint-Nazaire et Trignac, le SIERNA s'engage dans une nouvelle procédure contractuelle, fort d'une expérience de dix années de la politique de la ville et de l'habitat : deux Contrats de Ville ont été mis en œuvre (de 1990 à 1999), ainsi qu'une première convention Post-PLH (de 1995 à 1997).

Les communes de l'agglomération ont su, durant cette période, maintenir la cohésion sociale indispensable à la relance économique actuelle.

Mais, si des efforts importants ont été collectivement entrepris, le diagnostic réalisé en juin 1999 sur les communes du SIERNA, montre qu'il faut poursuivre et développer la dynamique engagée :

- l'actualisation du PLH permet d'engager une deuxième Convention post-PLH, intégrée dans le présent Contrat de Ville,
- le Comité Interministériel des Villes du 14 décembre 1999, a retenu le principe d'une Opération de Renouvellement Urbain sur le territoire de l'agglomération nazairienne, qui permettra d'adapter les échelles d'intervention aux problématiques posées,
- les thématiques développées se situent volontairement dans un plus grand souci de solidarité intercommunale, de renforcement du partenariat et de l'implication plus forte des différentes compétences territoriales, des acteurs et des citoyens.

La redéfinition de la géographie prioritaire et la réorientation des actions seront possibles après l'évaluation prévue en 2003.

L'engagement du Conseil Général dans le Contrat de Ville 2000 – 2006

Les compétences du Conseil Général sont au cœur des préoccupations de la politique de la ville, tant dans l'agglomération nazairienne que nantaise : insertion, action sociale, protection de l'enfance, prévention, collèges, logement... D'autre part, déjà impliqué dans les actions du précédent Contrat de Ville, il a mesuré la nécessité d'un réel partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions, pour répondre aux phénomènes sociaux et aux difficultés de plus en plus complexes auxquels sont confrontés les habitants des quartiers urbains ou péri-urbains.

C'est pourquoi, le Conseil Général a décidé de continuer à s'inscrire comme partenaire et acteur dans la politique de la ville.

Acteur, il le sera par la mobilisation de ses services en vue d'initier, d'adapter des actions nouvelles et de contribuer à la réalisation de certains projets conduits par d'autres institutions. Il entend aussi jouer pleinement un rôle de partenaire dans le respect de ses

missions en assumant son engagement financier dans les actions retenues par sa commission "Contrat de Ville".

L'engagement portera sur ses compétences légales, sur des politiques volontaristes qu'il conduit, ainsi que sur les axes spécifiques qu'il a retenus.

- Le développement de l'économie solidaire centrée sur des actions d'aide aux ménages en difficulté budgétaire. L'idée force de cette démarche sera de l'inscrire au cœur même de la vie des quartiers dans une stratégie de développement local. L'engagement en faveur de l'emploi passera par une contribution renforcée au sein des PLIE.
- L'aide aux adultes dans leur fonction d'éducation parentale.
- La création dans les quartiers, des pôles ressources en faveur de l'éducation de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes.

C'est dans une perspective de développement local, de prise en compte des réalités sociales, que la collectivité départementale entend agir et plus particulièrement au regard de ses missions de prévention et d'insertion. Le Conseil Général inscrira sa participation en tant que pilote sur des actions relevant de ses compétences ou bien en tant que partenaire-acteur.

L'engagement du Conseil Régional dans le Contrat de Ville 2000 – 2006

Au-delà de son engagement à signer la Convention Cadre des Contrats de Ville, la Région signera des Conventions particulières sur la thématique de requalification urbaine, sans préjudice de ses interventions relevant des autres programmes d'actions du Contrat Etat/Région.

Territoires d'exclusion et populations

Si la volonté de renforcer les solidarités intercommunales caractérise le présent Contrat, la prise en compte des populations dans leurs quartiers est également un axe fort.

L'intégration des populations immigrées s'intègre dans cette dynamique transversale.

C'est l'échelle la plus pertinente, pour engager un véritable travail de dynamisation avec les associations, les habitants des communes et l'ensemble des acteurs professionnels agissant sur les quartiers.

Les précédents Contrats ont été l'occasion d'un «foisonnement » de projets et d'actions, le plus souvent mené à l'initiative des professionnels.

Le bilan du précédent Contrat incite à réorienter la méthode de travail vers une plus grande écoute et implication des habitants, dans l'élaboration des projets de développement à l'échelle de leur cadre de vie : améliorer la gestion urbaine de proximité.

Les expérimentations déjà menées par les acteurs locaux représentent des acquis solides dans ce domaine. Elles permettent de développer cette dynamique à l'échelle de l'agglomération.

De la compréhension du quartier à celle de la ville pour mieux appréhender l'agglomération, c'est une véritable démarche de citoyenneté qui doit être engagée sur la durée de l'actuel Contrat.

Mettre en œuvre un développement solidaire et équilibré au sens de la loi du 25 juin 1999, est l'enjeu majeur de l'Agglomération Nazairienne.

Le Contrat de Ville 2000 / 2006 est le volet social du projet de développement solidaire.

II – LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE : URBANISME HABITAT

Depuis plusieurs années déjà, les communes de l'Agglomération nazairienne se sont fortement investies dans la politique de l'habitat. Les bilans des précédents Plans Locaux de l'Habitat et de la Convention Post-PLH signés avec l'Etat début 95, sont particulièrement positifs.

L'adaptation de l'offre à la demande locale de logements et la cohérence de l'habitat restent aujourd'hui comme hier leurs priorités.

C'est pourquoi, elles ont engagé avec leurs partenaires et tout particulièrement l'Etat, les réflexions qui aboutissent aujourd'hui, au Programme Local de l'Habitat actualisé et à une nouvelle Convention Post-PLH, qui fixera les engagements réciproques de l'Etat et du SIERNA, pour la mise en œuvre du programme d'actions du PLH.

Les actions définies dans le PLH actualisé correspondent à la volonté de développer une politique de l'Habitat cohérente et solidaire. Cette politique est centrée sur la résorption des risques identifiés pour les populations à faibles revenus, dans un nouveau contexte économique. Après une longue période de crise, la forte reprise de l'activité peut créer de nouvelles difficultés pour les plus fragilisés, notamment dans le domaine du logement.

Ces actions se regroupent autour des neuf thèmes suivants :

1. Poursuite de la réhabilitation du parc ancien

Cet axe concerne tout le parc ancien, tant privé que public. Pour l'un comme pour l'autre, trois principes sont privilégiés : la préservation de leur rôle social, la qualité et la durabilité des travaux, la maîtrise des charges, ainsi que la diversification des tailles des logements locatifs pour le parc privé.

2. Soutien à la construction neuve

Les communes du SIERNA mettront en œuvre tous les instruments utilisables : maintien d'un niveau suffisant d'offre potentielle, relance et orientation de l'offre foncière par la mise en œuvre d'opérations publiques, voire par le portage foncier, relance et orientation des opérateurs eux-mêmes, privés et publics.

3. Requalification urbaine

Une étude sur le repérage et le phasage des opérations reconstruction / démolition est proposée. Elle sera menée dans un contexte global d'aménagement intercommunal et pilotée conjointement par les communes et l'Etat.

Les actions de requalification seront renforcées selon les conclusions de l'étude.

4. Veiller aux équilibre de population

L'attribution des logements locatifs sociaux doit notamment prendre en compte la diversité de la demande constatée localement, elle doit favoriser l'égalité des chances des demandeurs et la mixité sociale des villes et des quartiers.

Instrument de concertation, l'objet de la Conférence Intercommunale est précisément d'élaborer une charte du logement social déclinant l'Accord Collectif Départemental 2000/2003, entre l'Etat et les organismes HLM, en définissant les engagements des

partenaires pour assurer l'accès au parc des populations les plus fragiles, maintenir ou rétablir les équilibres de peuplement, notamment au travers des attributions, dans le respect des prérogatives des communes.

La mise en place de la Conférence Intercommunale aura lieu dès le PLH approuvé.

La recherche de mixité sociale induit que les réalisations s'inscrivent dans un souci de répartition spatiale, tendant à la fois, à ne pas surdensifier les secteurs déjà pourvus en locatif social et à créer une offre dans des communes ou quartiers, où des besoins émergents sont pointés.

5. Recentrage de l'offre sociale sur des produits financièrement accessibles à la demande

La diversité de l'offre devant répondre à celle de la demande, les communes favoriseront et médiatiseront les opérations locatives tant en réhabilitation qu'en construction neuve, du secteur public comme du secteur privé : opérations PLUS, PLAITG, PCLS, ANAH conventionnées, locations sociales privées du dispositif Besson 1998.

6 . Elargissement de l'outil d'observation de l'habitat et du foncier pour anticiper les évolutions.

Le récent et rapide développement économique de l'agglomération a révélé la nécessité d'un suivi pérenne de l'évolution de l'habitat et du foncier sur l'aire du Contrat de Ville. Un observatoire « habitat foncier » permettant d'éclairer tant le choix des élus dans leurs décisions, que l'Etat dans ses investissements peut être envisagé.

7. Renforcer les solidarités

• accueil des populations en déplacement :

Des actions spécifiques concerneront les gens du voyage pour l'organisation de leurs grands rassemblements et la sédentarisation des plus âgées, et les travailleurs intérimaires des entreprises en forte croissance pour leur hébergement.

• maintien de l'effort sur le logement locatif social et intermédiaire :

Afin de maintenir la population et permettre l'accueil de nouveaux arrivants la préoccupation portera sur le développement du logement locatif.

• transports en commun :

Donner à tous, et tout particulièrement aux personnes les moins favorisées, la possibilité de **se déplacer d'une pôle à l'autre** quel que soit le motif, est une priorité.

Dans une relation domicile/travail, dans la recherche d'un emploi ou dans l'accès à une formation, pour des raisons de scolarité, de santé, de loisirs ou d'achat, de démarches professionnelles ou administratives, pouvoir se déplacer dans de bonnes conditions est déterminant. Offrir la possibilité de se déplacer dans de bonnes conditions de rapidité, de confort, de sécurité et de coût, est déterminant pour **la structuration de l'agglomération, tant du point de vue social, qu'économique et culturel.**

C'est l'un des enjeux du Plan de Déplacement Urbain.

III – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

- **La problématique de l'emploi :**

Même si la relance de l'emploi est une réalité (notamment pour les hommes), des axes restent à développer :

1) La formation

. **Travailler sur les métiers tendus, en direction de tous les jeunes :** soutien aux jeunes dans ces métiers (BTP, industrie, agriculture, transport, hôtellerie-restauration), meilleure articulation avec la formation initiale (développer le travail avec l'Education Nationale, le CIO, et les collègues pour la découverte des métiers en amont des orientations), sensibilisation des demandeurs d'emploi aux opportunités de l'économie locale.

. **Développer la valorisation des métiers du bâtiment et de l'artisanat,** notamment auprès des jeunes par des actions de communication et de rencontres entre les jeunes et les professionnels.

. **Favoriser l'accès à la qualification des jeunes,** les plus en difficulté, sortis du système scolaire, sur les métiers liés à la construction navale et aéronautique et ceux du bâtiment. On constate une importante offre d'emploi dans ces secteurs mais un manque de qualification pour y répondre, (les données seront complétées avec les observatoires de la DDRN et les travaux engagés par le Comité de Bassin d'Emploi (C.B.E.).

. **Mobiliser et accompagner les jeunes éloignés de l'emploi** en prenant en compte les problèmes psychologiques, les problèmes liés à la santé et à l'alcoolisme.

2) l'emploi :

. **Les emplois jeunes :** renforcer le dispositif en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires, renforcer les emplois en direction de l'accompagnement des familles.

. **Intégration des femmes dans le marché de l'emploi :** travail sur l'orientation (élargissement des champs professionnels, développer la connaissance du marché auprès des professionnels de l'orientation), sur la mobilité des femmes (réduire les freins à l'emploi par une aide au transport et garde d'enfants), accès des femmes aux opportunités d'emploi (adapter le contexte : environnement des postes, constitution des équipes pour y intégrer des femmes, qualification sur les métiers industriels), sur le suivi des femmes en CES (améliorer la sortie emploi des CES).

Il existe de réelles opportunités d'emploi pour les femmes : développer un travail spécifique pour aider les entreprises à s'adapter à l'accueil du public féminin.

. **Poursuivre et développer l'action du Plan Local d'Insertion par l'Economie soutenu par les dix communes de l'agglomération :** privilégier l'approche du PLIE en direction des entreprises, et favoriser la mise en place de chantiers école pour permettre aux jeunes notamment de découvrir différents métiers en situation réelle (intégration dans des chantiers réalisés par des entreprises).

. **Poursuivre et développer l'action de la Mission Locale** de l'agglomération nazairienne : soutenir les efforts entrepris dans le cadre des dispositifs TRACE (les chantiers écoles par exemple) et SPNDE.

. **Développer les emplois de services aux personnes** : aider notamment les femmes à y répondre. Développer un service garantissant la qualité et mettre en place des critères d'évaluation.

. **Poursuivre la réflexion engagée sur l'amélioration du dispositif Contrat Emploi Solidarité** : suivi employeurs, suivi des parcours d'un échantillon de personnes en CES, réflexion sur l'accueil des CES dans les communes. Développer le CES comme une étape du parcours d'insertion. Mettre en place des formations centrées sur les métiers porteurs, afin de permettre aux personnes en CES d'accéder aux secteurs porteurs d'emploi (bâtiment, industrie, logistique, hôtellerie, restauration), mieux utiliser la capacité des chantiers d'insertion dans le cadre du SPNDE (Service Personnalisé Nouveau Départ pour l'Emploi).

. **Organiser le suivi des populations d'origines étrangères** : veiller, dans chaque mesure proposée, à l'intégration des gens d'origines étrangères sans discrimination à l'emploi. Mettre en place les mesures nécessaires, en lien avec les centres de formation, pour favoriser l'acquisition de la langue française.

. **Renforcer et articuler les liens entre les structures d'accueil et les professionnels** : ANPE, Mission Locale, agents d'insertion, PLIE : actions de formation communes aux personnels des structures, collaborations plus fortes des structures sur les projets, partage des compétences.

Ces différentes propositions doivent s'inscrire dans le cadre d'un développement économique, équilibré et solidaire des dix communes de l'agglomération et notamment à travers une gestion plus collective des zones d'activité.

IV – LE SYSTEME EDUCATIF, LES JEUNES ET LEUR FAMILLE

• Les jeunes et les familles :

- **une priorité** : développer les actions en direction des parents, tout en continuant à soutenir le travail en direction des jeunes en améliorant les réponses à leur apporter, sur les axes suivants :

Favoriser l'exercice de la fonction parentale

- soutenir, accompagner et valoriser les parents dans leur fonction parentale. Des lieux de rencontre parents enfants, avec le soutien de professionnels, seront à développer ainsi que des groupes de paroles. La mise en place de lieux d'écoute dans les communes et un pôle ressource pour l'agglomération sera étudié. Les parents doivent être au cœur de la démarche dans de tels projets.

Aider les jeunes à donner du sens à leur projet de vie

- développer l'écoute, aller vers eux et associer les parents, soutenir les structures d'accueil aux jeunes, développer les échanges interculturels et intergénérationnels comme mode d'insertion dans la vie locale,
- renforcer le soutien à l'initiative des jeunes,
- développer la notion d'échange de services : la collectivité peut aider au financement de projets de jeunes en échange de quoi les jeunes rendent un service à la collectivité, (bourse aux projets...),
- développer le lien entre les structures d'accueil des jeunes pour créer des passerelles et veiller à la prise en compte de tous les jeunes quelles que soient les tranches d'âge,
- développer une politique de santé et d'aide aux soins en direction des jeunes et des adultes. Le partenariat, avec le Conseil Général dans le cadre de sa politique volontariste de prévention en matière de santé et la DDASS sera notamment recherché. Organiser le repérage des problèmes de santé, en recherchant un partenariat plus large (projet à Saint-Nazaire à partir du chèque-sport). Soutenir et participer au développement du réseau d'aides aux personnes exclues des soins. Développer les actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Renforcer la coordination et la communication entre les acteurs

- renforcer le développement de la communication entre l'école, les parents et les autres acteurs, concernant les actions conduites par l'Education Nationale,
- mettre en place une communication spécifique qui valorise les jeunes qui réussissent (professionnellement, scolairement, dans les activités sportives, culturelles et de loisirs),
- améliorer la coordination des actions et des acteurs de terrain. La mise en commun des connaissances et des actions intercommunales est à développer.

• Le système éducatif :

Favoriser la réussite scolaire de tous les jeunes et leur accès à la qualification est le facteur essentiel d'insertion professionnelle et d'intégration scolaire.

Une attention particulière sera accordée aux enfants issus des milieux les moins favorisés par la mise en œuvre d'une politique éducative se déclinant ainsi :

- actions en direction des enfants
- actions en direction des familles
- actions d'accompagnement péri et extra-scolaire.

1) Actions en direction des enfants :

- soutien à la politique d'éducation prioritaire (ZEP et REP),
- soutien au contrat de réussite scolaire,
- poursuite du dispositif relais,
- développer le partenariat avec les établissements scolaires et l'Education Nationale pour prévenir l'absentéisme, la violence à l'école et l'échec scolaire,
- valoriser les diversités culturelles et adapter le réseau d'accueil scolaire aux besoins des élèves primo arrivants non francophone (travail avec le CAREP),
- poursuivre et développer les activités à caractère sportif et culturel, prévoyant notamment dans le temps scolaire la possibilité d'intervenants extérieurs dans le respect des compétences et des responsabilités respectives ainsi que le programme et les horaires officiels de l'école,
- soutien au Projet Educatif Local de la ville de Saint-Nazaire.

2) Actions en direction des parents :

- renforcer les liaisons école / quartier / famille,
- développer l'accès aux multi-média avec les écoles : auprès des enfants sur le temps scolaire et avec les adultes hors temps scolaire,
- resserrer les liens école / famille par des rencontres entre enseignants et parents,
- accueillir les parents à l'école à l'occasion de certaines activités scolaires : « journée de rentrée des parents », semaine des parents à l'école...,
- apporter aux familles qui le demandent, aide, écoute et soutien à l'exercice de leur fonction éducative et parentale.

3) Actions d'accompagnement péri et extra-scolaire :

- soutenir et développer les Contrats Educatifs Locaux engagés dans les communes : prévoir la continuité de certaines actions menées à l'école sur le temps péri-scolaire,
- réflexion à engager pour poursuivre et développer l'expérience « école ouverte » au collège Pierre Norange, dans la perspective de l'étendre à d'autres collèges ou à des écoles élémentaires.

• Le sport et la culture, vecteurs de lien social :

- **Le sport** : globalement les activités sportives sont bien développées sur les communes, entre les clubs ou associations existantes et avec les animations sportives cantonales. Le sport est vécu comme une activité très structurante notamment pour les jeunes, ce qui explique le soucis de rénover les équipements existants et de développer leur utilisation intercommunale. Cela signifie qu'il est important de continuer à soutenir l'animation sportive et les dispositifs mis en place : chèque-sport, animation sportive cantonale,
- favoriser la pratique sportive des filles : globalement on note une plus forte participation des garçons dans les pratiques sportives,

- favoriser l'accès aux pratiques sportives des jeunes en difficulté et apporter un soutien aux clubs pour les aider à comprendre et mieux appréhender l'accueil de ce public : mise en place de formations à destination des encadrants sportifs,
- renforcer le partenariat entre les animateurs sportifs et les autres professionnels ou bénévoles en contact avec les jeunes : travail engagé à Saint-Nazaire et qui peut être développé sur l'agglomération.
- **La culture** : agir sur trois axes fondamentaux ; l'apprentissage des disciplines artistiques, la diffusion et la création au regard d'un enjeu de qualité pour tous,
- engager une réflexion de fond pour l'accès à la culture et l'élargissement des publics à l'enseignement et à l'apprentissage des disciplines culturelles :
- en dehors de Saint-Nazaire, les communes disposent de quelques équipements à caractère culturel, mais globalement les activités sont beaucoup moins développées que dans le domaine sportif (la réponse aux demandes exprimées et le coût étant les raisons principales). Cependant la volonté existe de développer ces activités en direction d'un public large et plus particulièrement des enfants et des jeunes,
- la culture en tant que moyen d'expression, de créativité et d'éveil, représente un « outil » important de mobilisation en direction d'un public isolé et qui de fait, ne fréquente pas spontanément les équipements culturels. Il s'agit d'un vecteur important de structuration par l'apprentissage, la discipline et l'organisation du temps de loisirs. Des efforts sont entrepris dans chacune des communes et pourraient être renforcés et développés par une mise en commun des moyens. En effet, les équipements culturels et la prestation de professionnels représentent un coût élevé et l'enjeu de qualité ne permet pas de faire appel à des bénévoles,
- autres actions à l'étude : développement des bibliothèques en lien avec la médiathèque de Saint-Nazaire, développer les enseignements et apprentissages avec les structures nazairiennes, (c'est le cas à Donges pour les arts plastiques et de la plupart des communes pour le théâtre enfant... les résultats sont vécus de façon très positive), développer la programmation de spectacles à l'échelle de l'agglomération (décentralisation des spectacles dans les communes), développer des projets communs sur plusieurs villes de l'agglomération,
- développer une politique tarifaire identique pour l'ensemble du public de l'agglomération dans les structures nazairiennes avec une compensation des communes. Engager la réflexion pour décentraliser les activités dans les communes,
- développer l'offre d'enseignement et d'apprentissage des disciplines culturelles en direction des jeunes : en identifiant leurs attentes et en mobilisant les secteurs artistiques qui peuvent les aider à mettre en œuvre des projets,
- engager la réflexion avec l'ensemble des structures culturelles de l'agglomération pour définir les moyens d'action,
- renforcer le dialogue et le partenariat entre les acteurs de terrain et les structures culturelles.
- associer les jeunes dans la maîtrise d'œuvre de certaines manifestations culturelles.

V – LA GESTION SOCIALE DE PROXIMITE

- **Participation des habitants** : certaines communes ont mis en place des dispositifs d'écoute associant les habitants à la réflexion et à la mise en œuvre de projets :
 - Inter-Services de Quartier présidés par les élus de secteur, implication des habitants dans des projets d'animation en lien avec les Maisons de Quartier à Saint-Nazaire, débat du Conseil Municipal avec les habitants de Certé et mise en place d'une démarche participative des habitants pour un projet d'aire de jeux à Trignac, soutien aux associations qui mettent en place des rencontres conviviales à Corsept, écoute et soutien aux projets par les OSC à Donges et à Montoir, mise en place de Conseil des sages, conseil des jeunes, conseil municipal enfants, conseil économique et social à Saint-Brévin Les Pins,
Globalement, la réflexion doit se poursuivre pour développer la communication des communes en direction des habitants et rechercher les moyens pour l'écoute et le soutien à l'initiative de projets permettant de développer du lien social,
 - soutien aux activités innovantes qui permettent à des personnes très fragilisées de s'entraider à travers des activités qui les rendent moins dépendantes des aides (CCAS, par exemple) et qui favorisent la coopération, la mise en relation et l'autonomie des individus,
 - poursuivre l'accueil des personnes d'origine étrangère par l'ensemble des services et associations de l'agglomération nazairienne.
 - rechercher les outils permettant de construire un nouvel espace démocratique avec les habitants en favorisant l'exercice de la citoyenneté.
 - Mise en place d'outils de communication permettant la circulation de l'information entre les professionnels d'une part, et le soutien à la connaissance des actions en direction des habitants et des associations d'autre part.

- **Equipements structurants** :

Les projets des communes concerneront plus particulièrement les locaux destinés à l'accueil de la petite enfance et des jeunes d'une part, et l'aménagement ou la création d'espaces permettant aux associations ou à des groupes d'habitants de développer leurs activités, d'autre part.

VI – LA COHESION SOCIALE, TRANQUILLITE PUBLIQUE

- faire évoluer le dispositif de réponses pour les jeunes en difficulté :
 - en apportant des réponses plus efficaces, plus adaptées, plus ciblées,
 - en développant une synergie par la mise en commun et une meilleure articulation de nos actions entre services,
 - en travaillant à la complémentarité de l'action avec l'ensemble des partenaires.

- développement du Contrat Local de Sécurité de Saint-Nazaire ouvert aux autres communes et mise en œuvre des actions de l'Association Intercommunale de Prévention de la Délinquance Nord et Sud Loire : développer un travail en commun sur l'ensemble de l'agglomération pour gérer la prévention globalement et à une échelle pertinente,

- mettre en cohérence les cellules de veille sur l'agglomération en fonction des besoins identifiés pour une meilleure cohérence sur l'ensemble du territoire en favorisant l'intervention de proximité,

- soutenir l'expérimentation de police de proximité engagée à Saint-Nazaire et étudier les conditions d'un développement sur d'autres secteurs,

- développer les actions de sensibilisation en direction des parents,

- développer l'apprentissage de la citoyenneté par des actions auprès des jeunes, dans et hors l'école,

- diversifier les modes de traitement judiciaire, notamment par le développement des mesures de réparation (Travail d'Intérêt Général),

- politique pénale :
 - a) recentrer l'action de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur la prise en charge des mineurs délinquants et les jeunes préadolescents et adolescents les plus difficiles en concertation avec le secteur associatif habilité et la DISS.

 - b) privilégier le traitement dans un délai rapide et développer la réparation :
 - traitement des cas de délinquance systématiquement et en temps réel avec deux objectifs :
 - . faire prendre conscience aux mineurs de la portée de leur acte et de leur responsabilité
 - . rassurer le corps social en en laissant pas sans réponse judiciaire les délits et infractions.
 - développement systématique du travail d'intérêt général par un conventionnement plus large avec les municipalités, les bailleurs et les associations.

La réparation constitue la réponse bien adaptée aux infractions. Sa mise en œuvre est une priorité pour le service public et exige un engagement, une participation active des collectivités locales des bailleurs, des transporteurs, des associations.

Des conventions organisant la mise en œuvre de ces activités de réparation pénale devront être passées avec ces différents partenaires.

- améliorer les conditions d'accueil pour l'aide aux victimes d'infractions, au tribunal,
- soutenir l'expérimentation de la police de proximité engagée à Saint-Nazaire, notamment sur le quartier de la Bouletterie. Les services de la Sécurité Publique entrent maintenant dans une phase de généralisation de cette nouvelle doctrine d'emploi qui dans les prochains mois sera étendue à l'ensemble de la ville.

Le Conseil Général, de par ses missions, s'engage dans ce domaine de la prévention auprès des familles, des enfants et des jeunes, tant sur le mode du travail individuel que des actions collectives conduites par ses agents et par la prévention spécialisée. Il n'entend pas s'impliquer dans des domaines où il n'a pas compétence.

VII – LA COHERENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- **les acteurs** : rechercher les complémentarités entre les différentes compétences du secteur social : sur la base d'un projet partagé, identifier les compétences pour définir la place de chacun et les moyens mis en œuvre : Communes, Etat, Conseil Général, Région, CAF, FAS, CDC : identifier par projet et par action, qui sont les partenaires en tant que signataires ou par convention avec d'autres acteurs comme la CAF, la STRAN, les bailleurs sociaux...
- **les fondements** : favoriser la rencontre, les échanges, le partage de savoirs et d'expériences et la formation permanente des acteurs du Contrat de Ville,
- étudier la possibilité de participer à la création du Centre de Ressource Interrégional au vu de l'étude en cours. Le Centre de Ressource aurait pour objectif : la mise en place de la documentation concernant la politique de la ville, l'aide et le soutien à la méthode de projet, l'organisation de rencontres à thème en fonction des besoins, le soutien à la mise en place de formations,
- **les dispositifs** : mettre en cohérence des dispositifs proposés par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville. Négociation à ouvrir avec l'Etat pour convenir des règles de fonctionnement et de financement : fixer les grandes orientations et définir les projets et les actions à 3 ans,
- **l'évaluation** : mise en place d'une évaluation permanente du Contrat de Ville avec une phase intermédiaire de bilan et réajustement des actions et des territoires pertinents, à la fin de la troisième année de fonctionnement,
- mise en place de critères objectifs permettant d'évaluer les actions,
- mise en place d'une Conférence Annuelle Intercommunale de l'action sociale pour faire un point global sur la politique de la ville.

VIII – LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT : METHODE DE TRAVAIL ET DE SUIVI PARTENARIAL

. La maîtrise d’ouvrage : le comité de pilotage du Contrat

Il se réunit deux fois par an pour définir les orientations politiques et valider la programmation annuelle. Il peut se réunir au-delà de ces instances pour étudier des points spécifiques nécessitant une décision politique.

Il est composé des représentants des signataires du Contrat de Ville.

Le chef de projet Contrat de Ville prépare, participe et rend compte de chacune des réunions.

. La maîtrise d’œuvre : une équipe de maîtrise d’œuvre urbaine et sociale

La maîtrise d’œuvre du Contrat de Ville est confiée à la Délégation au Développement de la Région Nazairienne. Elle est articulée autour de deux niveaux :

- Une commission de coordination : animée par le chef de projet.

Elle se réunit une fois par trimestre pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville. Elle est garante des engagements pris en comité de pilotage du contrat. Elle élabore la programmation annuelle en vue de la soumettre au comité de pilotage. Elle élabore et propose le mode d’évaluation du Contrat de Ville.

Elle est composée d’un représentant technique de chaque signataire du Contrat.

- Les commissions de travail thématiques : coordonnées par le chef de projet et animées conjointement par les membres de la commission de coordination.

Elles réunissent les acteurs de terrain et sont constituées en fonction des thèmes définis dans le texte contractuel.

Elles proposent les actions à mettre en œuvre annuellement, dans le cadre défini par le comité de pilotage du contrat.

. La conférence annuelle intercommunale

Elle réunit une fois par an l’ensemble des acteurs du Contrat de Ville, élus, techniciens, associations, pour :

- faire le point du projet global engagé
- approfondir un thème qui aura été défini par le comité de pilotage du Contrat.

Elle est préparée par la DDRN en collaboration avec la commission de coordination.

Les communes et l’Etat s’engagent à financer la Délégation au Développement de la Région Nazairienne, pour assurer le pilotage de la Maîtrise d’œuvre Urbaine et Sociale du Contrat de Ville 2000 – 2006.

Le financement des actions de la Politique de la Ville

Les actions de la Politique de la Ville de l'agglomération nazairienne font l'objet de financements croisés entre l'Etat et les Collectivités locales, abondés selon leur nature par le FAS, la Région et le Département.

Les collectivités maîtres d'ouvrage, communes et structure intercommunale, s'engagent à inscrire prioritairement à leurs budgets les crédits correspondant aux actions prévues au Contrat.

L'Etat, pour ce qui le concerne, fait appel aux **crédits de droit commun** des administrations et services publics, ouverts chaque année par la Loi de Finances, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques interministérielles.

A ces financements, l'Etat a prévu d'apporter deux types de crédits supplémentaires :

- **La dotation de solidarité urbaine (DSU)** prévue par les articles L 2334-15 et suivants du Code des Collectivités Territoriales (CGCT) qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines.

Bien qu'il s'agisse d'une dotation de l'Etat libre d'affectation, elle doit faire l'objet d'un rapport annuel des communes qui retrace les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement.

- **Les crédits FIV** (Fonds d'Intervention Ville) qui sont destinés à financer, en complément des crédits de droit commun, les plans d'actions annuels déposés par les collectivités territoriales, les associations, les services de l'Etat et organismes publics intervenant dans le cadre de la politique de la ville, et ce, conformément aux programmes définis par les conventions thématiques sur les territoires prioritaires ou en faveur des publics prioritaires.

Les plans d'actions annuels sont examinés par le comité technique et financés dans la limite des crédits annuels délégués par le Ministère de la Ville.

Pour la période 2000 / 2006, l'Etat s'engage à financer le Contrat de Ville de l'agglomération nazairienne pour un montant moyen de 3.5 millions de Francs par an, au titre des crédits du Contrat de Plan Etat / Région.

Le Conseil Général et le Conseil Régional accompagneront les actions du Contrat de Ville conformément à leurs compétences et aux orientations politiques qu'ils mettent en œuvre.

Par ailleurs, **les fonds européens** pourront être mobilisés pour les opérations relevant des programmes Objectifs 2 et 3.

Les **bailleurs de logements sociaux** assurent dans le cadre de leur mission la mise en œuvre des objectifs du Contrat au bénéfice des populations les plus concernées.

L'Opération de Renouvellement Urbain portant sur les quartiers, cumulant les handicaps sociaux, économiques et urbains, des communes les plus urbaines de l'agglomération (Montoir de Bretagne, Trignac, Saint-Nazaire), fera l'objet de financements spécifiques en provenance du Ministère de la Ville à partir de 2001.

Les signataires du Contrat de Ville

Les Maires s'engagent à signer la Convention Cadre sous réserve de son approbation par les instances délibérantes.

A Saint-Nazaire, le 27 Mai 2000

Le Préfet de la Région des Pays de la Loire
et Préfet de la Loire-Atlantique,

Le Président du Conseil Régional
de la Région Pays de Loire,

Le Président du Conseil Général
de Loire-Atlantique,

Le Président du Syndicat Intercommunal de
L'Estuaire de la Région Nazairienne,

La Déléguée Régionale du FAS,

Le Maire de Corsept,

Le Maire de Saint-Brévin-les-Pins,

Le Maire de Donges,

Le Maire de Saint-Joachim,

Le Maire de Montoir de Bretagne,

Le Maire de Saint-Malo-de-Guersac,

Le Maire de Paimboeuf,

Le Maire de Saint-Nazaire,

Le Maire de Saint-André-des-Eaux,

Le Maire de Trignac,